



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



### AVIS PUBLIC

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 167-11-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

Veillez prendre avis que le 2 décembre 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 167-11-2024.

Le règlement N° 161-06-2024 a pour objet de prévoir les mesures exigées en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C27.1), et vise à promouvoir la transparence et une saine gestion dans l'octroi des contrats municipaux. Le règlement prévoit également des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE  
DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier